

# Liste des déclarations à effectuer en libéral

- Déclaration de revenus (Déclaration 2035)** : Les libéraux doivent remplir la déclaration 2035 pour déclarer leurs revenus BNC. Cette déclaration permet de déclarer l'ensemble des recettes et des dépenses liées à l'activité libérale.
- Déclaration de TVA** (le cas échéant) : Si vous êtes assujetti à la TVA, vous devez effectuer des déclarations périodiques de TVA (mensuelles ou trimestrielles) pour déclarer et payer la TVA collectée sur ses prestations de services.
- Déclaration Sociale Unifiée** (URSSAF + Caisse de retraite) : Les libéraux doivent effectuer la déclaration de cotisations sociales auprès de l'URSSAF et de leur caisse de retraite. Cela concerne notamment les cotisations d'assurance maladie, maternité, vieillesse, invalidité, décès, etc.
- Déclaration de la CFE** (Cotisation Foncière des Entreprises) : Les libéraux doivent également déclarer et payer la Cotisation Foncière des Entreprises, qui est une taxe locale due au titre de l'activité professionnelle.
- Déclaration de la CVAE** (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : Si le praticien dépasse un certain seuil de chiffre d'affaires, il peut être redevable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.
- Déclaration des honoraires aux organismes complémentaires** (Assurance Maladie Complémentaire) : Certains libéraux doivent déclarer leurs honoraires aux organismes complémentaires d'assurance maladie pour le remboursement des prestations complémentaires.
- Déclaration Décloier** : Cette déclaration permet à l'administration de mettre à jour les valeurs locatives de vos locaux professionnels.
- Déclaration des biens immobiliers** : Vous n'êtes concerné que si vous êtes propriétaire.
- Déclaration DAS2** : Elle permet de consigner les sommes versées à des tiers de l'entreprise individuelle.
- La Déclarations des revenus 2042 et l'annexe 2024 C-PRO** : C'est la déclaration des revenus que remplissent tous les citoyens au printemps de chaque année. En libéral, vous aurez une annexe en plus à compléter la "2042 C-PRO".